

Direction Générale de la Solidarité / Direction Générale de la Solidarité Question n° 032

Direction Générale de la Solidarité

REF : DIRSOC2014002

Signataire : Delphine CERVELLE

Séance du Conseil Municipal du 30/01/2014

RAPPORTEUR : Véronique HAMMACHE

OBJET : Subvention pour l'ouverture d'une classe piano pour les personnes autistes ou TED (Troubles Envahissants du Développement) par l'association APTE (Autisme, Piano, Thérapie Educative), au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR 93).

EXPOSE :

Par délibération du 21 novembre 2013, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention de partenariat tripartite entre la ville, le CRR 93 (Conservatoire à Rayonnement Régional) et l'association APTE (Autisme, Piano, Thérapie Educative) pour l'ouverture d'une classe piano expérimentale à partir de janvier 2014 et pour l'année scolaire en cours, à raison de 5h par semaine pour 11 élèves atteints de troubles autistiques plusieurs autres personnes sont inscrits en liste d'attente.

Il vous est donc demandé d'autoriser le versement d'une subvention de 14 168 € inscrits au budget 2014.

Direction Générale de la Solidarité / Direction Générale de la Solidarité

Direction Générale de la Solidarité

REF : DIRSOC2014002

Signataire : Delphine CERVELLE

OBJET : Subvention pour l'ouverture d'une classe piano pour les personnes autistes ou TED (Troubles Envahissants du Développement) par l'association APTE (Autisme, Piano, Thérapie Educative), au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR 93).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que dans le cadre de l'accès à la culture pour tous, et plus spécifiquement en référence à la loi du 2 juillet 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Considérant que l'Association APTE a pour vocation de rendre possible l'enseignement de la pratique pianistique à toutes personnes atteintes de troubles envahissants du développement (TED) ou autistes, par une méthode spécifique « DOLCE »,

Vu le budget communal ;

Vu la délibération du 21 novembre 2013,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le versement d'une subvention de 14 168 € à l'association APTE (Autisme, Piano Thérapie Educative), pour le fonctionnement de la classe piano au sein du CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional) conformément à la convention tripartite Aubervilliers/ CRR / APTE adoptée par délibération municipale du 21 novembre 2013.

Cette dépense est prévue sur le budget 2014 sur l'imputation 6574 fonction 521 service 506.

le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA

Reçu en Préfecture le : 07/02/2014

Publié le 05/02/2013

Certifié exécutoire le : 07/02/2014

Le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA